**HEGEL, Système de la Vie éthique, III (1802-3)**

C’est par la vie éthique, [en allemand ‘Sittlichkeit’. ‘Sitten’ désigne les mœurs, les coutumes, le terreau des valeurs communes.] et en elle seulement, que l’intuition intellectuelle est une intuition réale [terme technique : par cet adjectif, ‘réal’, Hegel vise la nature propre d’une chose, sa teneur intrinsèque ; et non pas seulement cette chose en tant qu’elle existe, qui est alors dite ‘réelle’.], que les yeux de l’esprit et les yeux de la chair coïncident complètement ; selon la nature, l’homme voit la chair de sa chair dans la femme, selon la vie éthique, il voit l’esprit de son esprit dans l’essence éthique, et par elle. (…)

Dans la vie éthique l’individu est donc d’une manière éternelle ; son être et son agir empiriques sont quelque chose de purement et simplement universel ; car ce n’est pas l’individuel qui agit, mais l’esprit universel et absolu en lui. La vue philosophique du monde et de la nécessité selon laquelle toutes choses sont en Dieu et aucune singularité n’existe [allusion transparente à Spinoza], est parfaitement réalisée [suppléer ici : ‘dans la vie éthique’.] pour la conscience empirique, en tant que cette singularité de l’agir ou du penser ou de l’être n’a son essence et sa signification que dans le Tout, et en tant que, dans la mesure où le fondement de la singularité est pensé, ce n’est que le Tout qui est pensé et l’individu ne sait et s’imagine aucun autre fondement ; [Hegel transpose donc sur un plan socio-politique la relation d’immanence que Spinoza, sur un plan métaphysique, établissait entre le mode –l’individu- et la substance –Dieu.] car la conscience empirique non éthique consiste en ceci qu’entre l’être-un de l’universel et du particulier, celui-là étant le fondement de celui-ci, elle introduit comme fondement n’importe quelle autre singularité [et donc est arbitraire et contingente : hors de la vie éthique, n’importe quoi peut établir la relation entre ce que je pense, veux, estime, aime etc. et l’universalité.] ; ici, par contre, l’absolue identité, qui auparavant était de la nature et quelque chose d’intérieur [ entendons : d’inconscient, ou d’infra-conscient], s’est transposée dans la conscience.

Mais l’intuition de cette idée de la vie éthique, la forme dans laquelle apparaît cette intuition et de l’idée est le *peuple*. C’est à savoir que dans le peuple est posée de manière absolument formelle la relation d’une foule d’individus [je rappelle que ‘Volk’ signifiait à l’origine ‘une foule’], non pas une foule sans relation, ni une simple pluralité. Ce n’est pas une foule sans relation [parce que l’universel n’est pas réfléchi en elle, reste étranger à la masse] : une foule comme telle ne pose pas la relation, qui existe dans la vie éthique, la subsomption de tous sous un universel qui ait réalité pour leur conscience, qui soit un avec eux, qui ait pouvoir et contrainte sur eux, dans la mesure où ils voudraient être singuliers [où ils voudraient faire valeur leur intérêt propre, faire bande à part.], qui soit amicalement ou hostilement identique à eux ; au contraire [c’est-à-dire : contrairement à la ‘relation’ caractéristique du peuple], la foule est absolue singularité, et le concept de la foule, en tant qu’ils sont uns, est leur abstraction, leur est étranger, en dehors d’eux [dans une foule, ce qui est vraiment commun à chacun est occulté, méconnu]. Ce n’est pas non plus une simple pluralité, car l’universalité dans laquelle tous sont uns est absolue indifférence [à comprendre comme non-différence, égalité. L’universalité est ce dans et par quoi les différences particulières n’entrent pas en jeu, ne sont pas déterminantes.] ; dans une pluralité en revanche, l’absolue indifférence n’est pas posée, plus exactement la pluralité n’est pas l’absolue multiplicité, en tant qu’exhibition de toutes les différences, par la totalité desquelles seulement l’indifférence peut s’exhiber réellement et être universelle [la pluralité est quantité indéfinie, dans laquelle les différences étant maintenues, l’unité ne peut se réaliser].

En tant que le peuple est l’indifférence vivante, et que toute différence naturelle est annihilée, l’individu s’intuitionne dans chacun comme soi-même, et atteint à la plus haute sujet-objectivité ; et précisément par là cette identité de tous n’est pas une identité abstraite, n’est pas une égalité de la citoyenneté, mais une identité absolue, et une identité intuitionnée, s’exhibant dans la conscience empirique, dans la conscience de la particularité ; l’universel, l’esprit, est en chacun et pour chacun, même dans la mesure où il est singulier [dans le peuple, le particulier –la conscience que chacun a de lui-même comme être différent- et l’universel –la non-différence- ne sont pas séparés, ni opposés.]. En même temps cet intuitionner et cet être-un sont immédiats, l’intuitionner n’est pas un autre que la pensée, il n’est pas symbolique ; il ne s’introduit pas entre l’idée et la réalité une particularité qui devrait être préalablement annihilée par la pensée, et ne serait pas déjà en-et-pour-soi égale à l’universel ; bien plutôt le particulier, l’individu, est, en tant que conscience particulière comme telle, égal à l’universel ; et cette universalité qui unifie la particularité comme telle avec soi, est la divinité du peuple, et cet universel intuitionné dans la forme idéelle de la particularité est le dieu du peuple ; ce dieu est une manière idéelle d’intuitionner le peuple [on peut penser à la figure de Moïse, comme à celle du législateur rousseauiste].

**Principes de la philosophie du droit (1820)**

**§257**

L’Etat est la réalité effective de l’Idée éthique –l’Esprit éthique en tant que volonté substantielle, révélée, claire à elle-même, qui se pense et se sait, qui exécute ce qu’elle sait et dans la mesure où elle le sait. Il a son existence immédiate dans les mœurs, son existence médiatisée dans la conscience de soi, dans le savoir et dans l’activité de l’individu, de même que, par sa conviction, l’individu possède sa liberté substantielle en lui [l’Etat] qui est son essence, son but et le produit de son activité.

Remarque. – Le Pénates sont les dieux intérieurs, les dieux inférieurs ; par contre, l’esprit du peuple (Athéna) est le divin qui se sait et qui se veut ; si la piété est le sentiment et la vie éthique au sein du sentiment, la vertu politique consiste à vouloir le but pensé, existant en soi et pour soi.

**§258**

En tant que réalité effective de la volonté substantielle, réalité qu’il possède dans la conscience de soi particulière élevée à son universalité, l’Etat est le rationnel en soi et pour soi. Cette unité substantielle est but en soi, absolu et immobile, dans lequel la liberté atteint son droit le plus élevé, de même que ce but final possède le droit le plus élevé à l’égard des individus dont le devoir suprême est d’être membres de l’Etat.

Remarque. – Si l’on confond l’Etat avec la société civile et si on lui donne pour destination la tâche de veiller à la sûreté, d’assurer la protection de la propriété privée et de la liberté personnelle, c’est l’intérêt des individus comme tels qui est le but final en vue duquel ils sont unis et il s’ensuit qu’il est laissé au bon vouloir de chacun de devenir membre de l’Etat. Mais l’Etat a un tout autre rapport avec l’individu ; étant donné que l’Etat est Esprit objectif, l’individu ne peut avoir lui-même de vérité, une existence objective et une vie éthique que s’il est membre de l’Etat. L’union en tant que telle est elle-même le véritable contenu et le véritable but, car les individus ont pour destination de mener une vie universelle ; les autres formes de leur satisfaction, de leur activité et de leur conduite ont cet élément substantiel et universel pour point de départ et pour résultat.

**§260**

L’Etat est la réalité effective de la liberté concrète. Or, la liberté concrète consiste en ceci que la personne individuelle et ses intérêts particuliers trouvent leur développement complet et obtiennent la reconnaissance de leur droit-pour-soi (dans le système de la famille et de la société civile) ; mais elle consiste aussi bien en ceci que, d’une part, ils passent d’eux-mêmes à l’intérêt universel et que, d’autre part, avec leur savoir et leur vouloir, ils reconnaissent cet universel, le reconnaissent comme leur propre esprit substantiel et agissent en vue de l’universel comme de leur but final. Il en résulte que l’universel ne vaut et ne peut s’accomplir sans l’intérêt, le savoir et le vouloir particuliers et que, pareillement les individus ne vivent pas uniquement pour leur propre intérêt comme de simples personnes privées, sans vouloir en même temps dans et pour l’universel, sans avoir une activité consciente de ce but. Le principe des Etats modernes a cette force et cette profondeur prodigieuse de permettre au principe de la subjectivité de s’accomplir au point de devenir l’extrême autonome de la particularité personnelle et de le ramener en même temps dans l’unité substantielle, et ainsi de conserver en lui-même cette unité substantielle.

**§261**

Par rapport aux sphères du droit privé et du bien privé, de la famille et de la société civile, l’Etat est d’une part une nécessité extérieure et une puissance extérieure, à la nature de laquelle sont subordonnés leurs lois et leurs intérêts et dont ils dépendent. Mais, d’autre part, l’Etat est aussi leur but immanent et trouve sa force dans l’unité de son but final universel et des intérêts particuliers des individus, autrement dit dans ce principe que si les individus ont des devoirs envers l’Etat, ils ont en même temps des droits.